

Tarifs, application du quotient familial et du taux de participation (DCM du 02/03/2023)

Dans le cadre de la convention de financement signée avec la CAF, une politique tarifaire modulée selon les revenus des familles (taux de participation) est mise en place.

NB. Le tarif maximal sera appliqué automatiquement si les données pour le calcul du quotient familial ne sont pas fournies

Les prestations peuvent être réglées :

- en espèces, par chèque ou par carte bancaire avec un montant minimum de 15 euros.
- par chèque ANCV à montant prédéfini.

Les déductions suivantes sont prises en compte :

- ⇒ Bons de vacances C.A.F., aides des comités d'entreprises ...
- ⇒ Documents nécessaires à l'inscription : dossier d'inscription, dossier des comités d'entreprises.

ATTENTION : pour bénéficier de ces aides ou déductions, inscription impérative au secrétariat du S.P.E (inscription en ligne impossible).

Tout règlement doit être soldé dès l'inscription.

Aucun changement dans les dates d'inscription ne pourra être accepté après le règlement.

Afin de répondre aux obligations réglementaires concernant les qualifications du personnel encadrant les enfants et pour assurer de bonnes conditions d'accueil, les modalités d'inscription sont à respecter strictement.



IPNS — Ne pas jeter sur la voie publique.

S.P.E.

Service Périscolaire & Extrascolaire

Maison des Sœurs
7 rue Henri de Bonnegarde
B.P 30240
57280 MAIZIERES-LES-METZ

Tél : 03 87 80 11 76

Courriel : periscolaire@maizieres-les-metz.fr
www.ville-maizieres-les-metz.fr

Horaires d'accueil du public :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h
- Lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h30

La caisse d'allocations familiales soutient la ville de Maizières-lès-Metz par le biais de la convention territoriale globale (CTG).



Accueil de loisirs été 2026

L'accueil de loisirs propose aux enfants de multiples activités, déclinées en fonction du thème de la semaine. Elles peuvent être d'expression corporelle (mime, théâtre, danse, chant), manuelles, artistiques, sportives, culinaires, des jeux collectifs d'intérieur et d'extérieur.

Toutes ces activités respectent le rythme des enfants et favorisent leur choix.

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants âgés de 4 à 12 ans
(dès 3 ans pour les enfants fréquentant l'accueil périscolaire)



Inscriptions dans la limite des places disponibles
du 26 mai au 12 juin 2026

1^{ère} période d'inscriptions (du 26 mai au 05 juin) dans la limite des places disponibles, réservée aux Maiziérois, aux enfants fréquentant les activités périscolaires et aux personnes travaillant sur la ville de Maizières-lès-Metz

2^{ème} période d'inscriptions (du 08 au 12 juin) ouverte à tous dans la limite des places disponibles.

Programme

Inscriptions à la semaine
de 82,50 € à 92,50 €

Du 6 au 10 juillet

Festival La Marelle

*"Du rire, de l'émotion,
des découvertes ..."*

120 places

Du 15 au 17 juillet (3 jours)

Petits escargots

"Escargots en folie"

Inscriptions 3 jours
de 49,50 € à 55,50 €

100 places

Du 20 au 24 juillet

Suivez la flèche

"A vos flèches ..."

80 places

Du 27 juillet au 31 juillet

Destination l'Australie

*"Voyage en Australie sans
quitter Maizières-lès-Metz !"*

70 places

Du 3 au 07 août

Les Gallo-Romains

"De retour 20 ans après ..."

90 places

Du 10 au 14 août Art de Rue

Arts de rue

"Découvrir la culture urbaine !"

90 places

Du 17 au 21 août

Détournons les objets

"Deviens le parfait brocanteur ..."

70 places

Du 24 au 28 août

Jeux en pagaille

Tous les jours d'autres jeux

Le 31 août

Journée "Relax Max"

Inscriptions à la journée
de 16,50€ à 18,50€

80 places

Modalités pratiques

Les activités se dérouleront :

- Au périscolaire les lutins du parc—16, rue du 4 septembre—pour les enfants scolarisés en maternelle,
- A la maison du Parc DANY-MATHIEU – 16, rue du 4 septembre – pour les enfants scolarisés en primaire ou au collège.

Les activités sont mises en place de 9h00 à 17h00. Le repas de midi est pris sur place.

Une collation est proposée avant 9h00 et un goûter à 16h00.

Accueil des enfants de 7h45 à 9h00 (au plus tard). Départ des enfants de 17h00 à 18h00.

Extrait du projet pédagogique :

"Les accueils de loisirs permettent les rencontres et les échanges avec d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie.

Ce sont aussi des lieux qui définissent des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant est acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité en s'enrichissant des différences.

Ils sont des lieux de convivialité et de socialisation.

Le pluralisme des opinions et les principes de neutralité sont respectés et la laïcité est une valeur fondamentale.

L'enfant est placé au centre du dispositif que sont les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire. Il s'agit de lui permettre de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité."